



immeuble en Peril : defaillance du Maire

Par **joris3112**, le **26/02/2020 à 16:33**

Bonjour,rnrnJ'ai fait il y'a maintenant 3 mois une declaration de peril imminent à la Mairie concernant l'immeuble contigue au mien.rnrnEffectivement, d'après un rapport d'expert, le batiment " n'offre plus les garanties de solidité necessaires au maintient de la securité publique et menace de s'effondrer et d'ainsi entrainer une partie des edifices mitoyens".rnrnOr à ce jour, je n'ai toujours pas de retour de la Mairie.rnrnMon voisin, qui ne reponds à aucun courrier, ou mot que je veux bien lui adresser est proprietaire occupant.rnrnSon immeuble surplombe un passage couramment emprunté par les gens du village.rnrnA qui doit-je m'adresser avant qu'un drame n'arrive ?rnrnMerci d'avance pour votre reponse.rnrnCordialementrnrn rnrn rnrn rnrn rnrnrn rn[taille = 100%]

Par **amajuris**, le **26/02/2020 à 20:18**

bonjour,rnrnvous pouvez envoyer un courrier en recommandé avec A.R. à votre préfecture avec la copie du courrier sans réponse envoyé à votre maire.rnrnj'espère que le courrier au maire était une LRAR.rnrnsalutations

Par **joris3112**, le **26/02/2020 à 22:43**

bonjour, rnrnmerci pour votre reponse,rnrnc'etait effectivement une lettre RAR, avec en copie le rapport de l'expert en batiment.rnrnJe vais donc envoyé une lettre à la prefecture...rnrnMerci de votre reponse.rnrn rnrncordialement